



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Première session, 58<sup>e</sup> législature

---

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 17

le mardi 17 février 2015

---

### AFFAIRES COURANTES

Prière  
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)  
Présentation d'invités  
Félicitations et hommages (10 minutes)  
Présentation de pétitions  
Réponse aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Déclarations de députés (10 minutes)  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Ordre du jour

---

### ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

**Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée**

6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Gallant.

**Débat ajourné**

9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*. L'hon. M. Arseneault.

**COMITÉ PLÉNIER**

4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*. L'hon. M. Boudreau.

7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Arseneault.

**COMITÉ DES SUBSIDES**

Budget de capital, 2015-2016

Budget supplémentaire, Volume I, 2013-2014

**MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

**Motion 7 — L'hon. M. Fraser**, appuyé par l'hon. M. Albert, proposera, le mardi 16 décembre 2014, la résolution suivante : que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

**Amendement proposé par l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert :**  
**que la motion 7 soit amendée comme suit :**

**par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :**

**« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;**

**« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;**

**« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :**

102(1) **Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.**

102(2) **Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »**

**Sous-amendement proposé par M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Fitch :**  
**que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :**

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« 102(2) Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et n'est pas en droit de voter ni de compter aux fins du quorum. »

**Débat interrompu faute de temps.**

### **Motions réglées**

**Motion 4 — L'hon. M. Fraser.** Adoption de la motion le 4 décembre 2014.

**Motion 5 — L'hon. M. Fraser.** Débat sur la motion le 10 décembre 2014 ; adoption de la motion le 10 décembre 2014.

**Motion 6 — L'hon. M. Melanson.** Débat sur la motion le 17 décembre 2014 ; adoption de la motion le 17 décembre 2014.

**Motion 8 — L'hon. M. Fraser.** Adoption de la motion le 11 décembre 2014.

**Motion 12 — L'hon. M. Fraser.** Adoption de la motion le 19 décembre 2014.

**Motion 15 — L'hon. M. Fraser.** Adoption de la motion le 12 février 2015.

### **MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL**

**Motion 16 — M. Bourque,** appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le mercredi 18 février 2015, la résolution suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 22 h ;  
 que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la première session de la 58<sup>e</sup> législature.

### **Motions réglées**

**Motion 11 — M. Bourque.** Débat sur la motion le 19 décembre 2014 ; adoption de la motion le 19 décembre 2014.

### **AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

#### **DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

10, *Loi modifiant la Loi électorale.* M. Coon.

11, *Loi sur la sécurité alimentaire locale.* M. Coon.

## MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 2 — M. Steeves**, appuyé par M<sup>me</sup> Wilson, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014, annonçant que des contrats gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;

attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

***Débat interrompu faute de temps.***

**Motion 13 — M. Jeff Carr**, appuyé par M. Holder, proposera, le jeudi 19 février 2015, la résolution suivante :

attendu que les pannes d'électricité sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les pannes d'électricité peuvent causer des dommages considérables aux résidences des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ;

attendu que les pannes d'électricité peuvent occasionner des pertes financières et des coûts considérables pour les citoyens de la province ;

attendu que l'approvisionnement fiable et sécuritaire est considéré comme un élément de sécurité essentiel pour notre population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'étudier la mise en application soit d'un crédit d'impôt, soit d'un rabais, soit d'un remboursement pour les résidents de la province qui désirent investir dans des sources d'énergie alternative afin d'alimenter leur résidence durant les pannes d'électricité.

**Motion 14 — M. Wetmore**, appuyé par M. Crossman, proposera, le jeudi 19 février 2015, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement actuel a créé beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir de plusieurs écoles au Nouveau-Brunswick, surtout celles dans les régions rurales ;  
 attendu que le gouvernement actuel a pris l'engagement de mettre en place un plan décennal visant tous les niveaux scolaires ;  
 attendu que le plan décennal en éducation pourrait avoir une grande influence et une grande incidence sur l'avenir et l'utilisation de plusieurs écoles dans la province ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à ne pas fermer d'écoles dans la province et à suspendre l'application de la politique 409 du ministère tant que ne sera pas mis en place le nouveau plan décennal promis par le gouvernement actuel.

**Motion 17 — M. Steeves**, appuyé par M. Urquhart, proposera, le jeudi 19 février 2015, la résolution suivante :

attendu que les antidémarrateurs avec éthylomètre sont un outil efficace dans la lutte continue pour mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies ;  
 attendu que le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick, géré par le ministère de la Sécurité publique, est un programme facultatif et que, pour y participer, les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies doivent en faire la demande ;  
 attendu que le Nouveau-Brunswick est l'une des seules provinces canadiennes où un programme d'utilisation d'antidémarrateurs est en place mais n'est pas obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ;  
 attendu que les parties prenantes préoccupées par le problème de société que continue de poser la conduite avec facultés affaiblies ont demandé que soit rendu obligatoire le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à apporter les changements nécessaires au programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick afin qu'il devienne obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies.

### ***Motions réglées***

**Motion 1 — M. Stewart.** Débat sur la motion le 11 décembre 2014 ; adoption de la motion amendée le 11 décembre 2014.

**Motion 3 — M. Wetmore.** Débat sur la motion le 18 décembre 2014 ; rejet de la motion le 17 décembre 2014.

**Motion 9 — M. Stewart.** Débat sur la motion le 12 février 2015 ; adoption de la motion amendée le 12 février 2015.

**Motion 10 — M<sup>me</sup> Shephard.** Débat sur la motion le 18 décembre 2014 ; adoption de la motion amendée le 18 décembre 2014.

## PÉTITIONS

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Wetmore — présentée le 9 décembre 2014.              | (Réponse, le 26 janvier 2015)  |
| 2, M <sup>me</sup> Wilson — présentée le 10 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 3, M. Wetmore — présentée le 10 décembre 2014.             | (Réponse, le 26 janvier 2015)  |
| 4, M <sup>me</sup> Wilson — présentée le 11 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 5, M. Wetmore — présentée le 11 décembre 2014.             | (Réponse, le 26 janvier 2015)  |
| 6, M <sup>me</sup> Wilson — présentée le 12 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 7, M. Wetmore — présentée le 12 décembre 2014.             | (Réponse, le 26 janvier 2015)  |
| 8, M. Wetmore — présentée le 17 décembre 2014.             | (Réponse, le 26 janvier 2015)  |
| 9, M. Coon — présentée le 17 décembre 2014.                | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 10, M. Wetmore — présentée le 18 décembre 2014.            | (Réponse, le 26 janvier 2015)  |
| 11, L'hon. M. Fraser — présentée le 10 février 2015.       |                                |
| 12, M. Northrup — présentée le 10 février 2015.            |                                |
| 13, M. LePage — présentée le 11 février 2015.              |                                |
| 14, M. Northrup — présentée le 11 février 2015.            |                                |
| 15, M. Northrup — présentée le 12 février 2015.            |                                |
| 16, M. Bernard LeBlanc — présentée le 13 février 2015.     |                                |
| 17, M. Northrup — présenté le 13 février 2015.             |                                |

## RAPPORTS DE COMITÉS

Premier rapport du Comité permanent de la procédure — déposé le 10 décembre 2014.

## RAPPORTS/DOCUMENTS

### ***Dépôt à la Chambre***

Rapport annuel 2015, *Loi sur l'abrogation des lois*, Cabinet du procureur général  
— déposé par l'hon. M. Rousselle, c.r., le 13 février 2015.

### ***Dépôt au bureau du greffier***

Rapport annuel 2013-2014, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture  
— déposé le 13 février 2015.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les droits à percevoir*, changement du barème des droits du Règlement 2009-24 concernant l'inscription et l'exploitation de casinos au Nouveau-Brunswick

— déposé le 13 février 2015.

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative